

Créer votre média, quel intérêt ?

Collectivement, c'est l'occasion :

- de vous exprimer sur les sujets qui vous tiennent à cœur sur l'actualité,
- de comprendre par la pratique comment se fabrique l'information,
- d'apprendre à publier, à rechercher des informations fiables, à les recouper, à les traiter pour enrichir votre pratique instantanée d'Internet et des réseaux sociaux,
- d'acquérir une solide culture du débat, de prise en compte des opinions différentes en favorisant leur confrontation,
- d'apprendre à exercer votre responsabilité éditoriale, à connaître les bases essentielles du droit de la presse, à vous confronter aux préoccupations déontologiques.

Individuellement, c'est l'occasion :

- de développer vos compétences orales, écrites et liées à l'image,
- d'entretenir des rapports partagés avec les adultes de l'établissement,
- d'être reconnu dans votre capacité d'initiative et votre créativité.

Au sein du lycée, c'est l'occasion :

- de contribuer à favoriser le dialogue et les échanges entre tous les acteurs de l'établissement,
- d'enrichir la vie lycéenne en coordination avec les projets du CVL et de la MDL.

Observatoire des pratiques de presse lycéenne

UN MÉDIA D'ÉLÈVES DANS CHAQUE LYCÉE, AVEC VOUS C'EST POSSIBLE !



©Jestdencre

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne est un collectif de 26 organisations du monde éducatif et de la presse, qui se mobilisent pour soutenir le développement de médias lycéens libres et responsables.

POURQUOI SOLLICITER L'OBSERVATOIRE ?

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne a été fondé en 1998 à l'occasion du 1^{er} forum des médias lycéens. Il a pour but de créer, par le dialogue et l'information réciproque entre les acteurs de la communauté éducative, un climat de confiance pour le développement de la presse lycéenne.

- **Réfléchir** : l'Observatoire est à l'origine des modifications apportées en 2002 à la réglementation sur les publications lycéennes (circulaire n°02-026 du 1^{er} février 2002 actualisant la circulaire n°91-051 du 6 mars 1991).
- **Accompagner** : de nombreuses ressources sont mises à votre disposition pour maîtriser le cadre réglementaire et légal de la presse lycéenne (droit de la presse, droit d'auteur, droit à l'image, financements, ligne éditoriale, déontologie...).
- **Enquêter** : régulièrement, l'Observatoire conduit et diffuse une enquête sur l'application du droit des lycéens en matière de presse.
- **Concilier** : c'est un lieu de médiation auquel vous pouvez faire appel en cas de difficultés à propos d'un journal lycéen - un rôle défini par la circulaire « Responsabilité et engagement des lycéens » n°2010-129 du 24 août 2010. Les membres se mobilisent dans leur diversité, selon la réalité du terrain.



©Agnès Pain/CLEMI

QUI COMPOSE L'OBSERVATOIRE ?

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne est animé par Jets d'encre, association de défense et de promotion de la presse d'initiative jeune.

Il est composé de syndicats de lycéens, d'enseignants, de personnels, de chefs d'établissement, de fédérations de parents d'élèves, de l'enseignement public ou privé ; d'associations d'éducation populaire et de défense des droits de la presse ; de syndicats de journalistes ; de laboratoires de recherche ainsi que du centre pour l'Éducation aux médias et à l'information (CLEMI) du ministère de l'Éducation nationale.

L'Observatoire se compose de 26 organisations concernées par la presse lycéenne :

APEL > CGT Éduc'action > CEJEM > CFDT Journalistes > CLEMI > ERCOMES > FCPE > FEP-CFDT > FIDL >
Jets d'encre > Ligue de l'Enseignement > Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen > PEEP >
Reporters sans frontières > SGEN > SGEN-CFDT > SGL > SNALC > SNCEEL > SNES-FSU > SNJ > SNJ-CGT >
SNPDEN > UNL > UNL-SD > UNSA ÉDUCATION.

FAIRE APPEL À L'OBSERVATOIRE

Lycéens, élus du CVL, enseignants, professeurs-documentalistes, CPE, chefs d'établissement, parents d'élèves : vous pouvez faire appel à l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne pour toutes questions liées au droit de publication et d'expression des lycéens.

Une question sur l'accompagnement d'un journal, sur les droits et obligations de la presse jeune, vous rencontrez des difficultés à propos d'un journal lycéen, vous êtes confrontés à l'autocensure ou à la censure ... ? L'Observatoire est un lieu de médiation auquel vous pouvez faire appel pour répondre à vos problématiques et vous accompagner dans toutes vos démarches.

Quelle que soit la situation, l'important est qu'un dialogue puisse s'instaurer entre les jeunes qui réalisent le journal et les équipes éducatives. Chacun doit en effet pouvoir exposer clairement son opinion pour que des solutions puissent être trouvées dans le respect du contexte de l'établissement, de la liberté d'expression et de la déontologie de la presse.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ENQUÊTE 2018

Enquête réalisée auprès de 151 rédactions lycéennes.
Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur le site de l'Observatoire.

74 %

des responsables de publication sont des adultes.

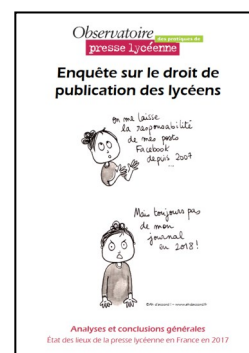
47 %
des élèves

27 %
des adultes

estiment être formés à la pratique du journalisme jeune.

47 %

des sondés pensent que la présence d'un journal a un impact positif sur la vie de l'établissement.



T'es sûre qu'on a le droit de parler de ça?

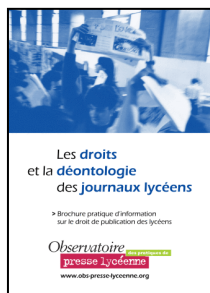
Hm... on devrait peut-être le faire relire...

c'est un sujet religieux quand même!



©Anna Lentzner

LES RESSOURCES DE L'OBSERVATOIRE



BROCHURE : LES DROITS ET LA DÉONTOLOGIE DES JOURNAUX LYCÉENS

Ce document de référence fournit un mode d'emploi détaillé de la pratique du média lycéen, s'appuyant sur vos questions les plus courantes : explication du cadre légal et des textes réglementaires, conseils et bonnes pratiques...

MÉMO : ACCOMPAGNER UN MÉDIA LYCÉEN

Parce qu'un média lycéen dans chaque établissement est l'affaire de tous, accompagner un tel projet, tout en favorisant la liberté d'expression et la prise de responsabilité, est essentiel. Ce mémo vise à aider les accompagnateurs à se positionner.



BROCHURE À DESTINATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Les journaux lycéens ont besoin du soutien des chefs d'établissement pour s'épanouir. Cette brochure donnera les clés pour établir une relation de confiance entre les chefs d'établissement et les lycéens à l'initiative d'un projet de journal.

MÉMO : L'IMAGE DANS LES JOURNAUX LYCÉENS

On entend souvent dire que nous vivons dans « une société de l'image », tant les moyens de diffusion et de communication sont aujourd'hui nombreux. L'image est un mode de communication puissant. Le droit à l'image et le droit d'auteur sont les bases essentielles de son utilisation.



MÉMO : PROSÉLYTISME ET DROIT D'OPINION DES LYCÉENS, OÙ SONT LES LIMITES ?

La presse lycéenne a toujours été une presse engagée. Si le prosélytisme dans la presse lycéenne est interdit par les textes, il semble que la définition même de cette notion reste floue et sujette à de multiples interprétations.

POUR NOUS CONTACTER :

Vous pouvez retrouver de nombreuses autres ressources sur le site de l'Observatoire :
www.obs-presse-lyceenne.org

N'hésitez pas à contacter l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne via l'adresse :
contact@obs-presse-lyceenne.org



@asso_jetsdencre



@Asso.Jetsdencre